

L'an deux mille dix-huit et le 9 juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Nicole BERNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 18.

Nombre de votants : 11

Nombre de procurations : 2

PRESENTS : M. BERNARD Nicole. ROBERT André. MOULIN Bernard. ASSEMAT Nicole. CORTES Daniel. BOUVIER Maryse. LACROIX Josie. BAILLOUD Monique. GENTON Dominique. VANET-ROUX Laurence. EPISSE Jean-Claude.

EXCUSES AVEC POUVOIR : CLARET Nelly à BOUVIER Maryse. ZABOROWSKI Dorothée à CORTES Daniel.

ABSENTS : LESNIOHSKI Simon. OCTRUE Bruno. JOLLY Myriam. NEMOZ Xavier. FERRATO Nicolas.

Secrétaire de séance : CORTES Daniel

Le compte-rendu de la séance du 14 juin 2018 n'appelle pas d'observations. Nicole BERNARD aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

1. OBJET : ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2018

Madame le Maire expose aux membres du Conseil de Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2018, présentés par les associations et examinés par la Commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 2 200.00 €, répartie comme indiqué ci-dessus,

Gym Volontaire Auberives	150.00 €
Les Zazous	150.00 €
Les Blés d'Or	150.00 €
Les 5 A	150.00 €
Club Anim'Loisirs	150.00 €
L'Outil en Main du Viennois et Roussillonnais	200.00 €
UCOL du Pays Roussillonnais	250.00 €
Les Restaurants du Cœur	250.00 €
Vivre Libres	200.00 €
Le Souvenir Français	150.00 €
ASA du Canal de la Varèze	200.00 €
Corso de Roussillonnais	100.00 €
Centre Généalogique de Vienne et de la Vallée du Rhône	100.00 €
TOTAL	2 200.00 €

2. OBJET : CONVENTION DE REGULARISATION DE REMISE DES PORTIONS DE VOIRIE PAR LES ASF AU PROFIT DE LA COMMUNE

A l'occasion des travaux de construction de l'autoroute A7, le dispositif de desserte locale sur le territoire communal à été modifié par ASF.

Les voiries mentionnées ci-après, assurent depuis sa mise en service en 1965, la desserte locale des propriétés riveraines.

En revanche, il n'a pas été retrouvé trace de procès-verbaux de remise dûment signés par les Parties.

Rétablissement	PR début	Dénomination actuelle	Ancienne dénomination
N° 1	PR 9.360	VC N° 6 S.O	VC N° 6 dite Chemin du Russe
N° 2	PR 10.265	Tansin	Chemin rural
N° 3	PR 11.066	Route du Clos	CR au nord de VC N° 1 de part et d'autre de l'autoroute
N° 4	PR 12.080 SENS 2	Bezou	VC N°1
N° 5	PR 12.440	Montée Verte	CR de la VC N° 1 à CD 131B à l'Est de l'autoroute
N° 6	PR 12.440 SENS 2	Routes des fruitiers	
N° 7	PR 13.796 SENS2	Fin de la route des Fruitiers avec liaison Route de Poncin	
N° 8	PR 13.796 SENS 1	CR avec raccordement au CD 131B	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres approuve la convention de régularisation de remise des portions de voirie inventoriées au profit de la Commune et de définition des responsabilités entre ASF et la Commune au droit des ouvrages d'art franchissant l'autoroute.

3. OBJET : APPROBATION DU PROJET DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION BT POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

➤ **Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :**

Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux d'extension BT restaurant scolaire

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux de distribution publique d'électricité, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 31 789 €
- Financements externes : 31 789 €
- Participation prévisionnelle : (*contribution aux investissements*) 0 €

Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de 0 €.

➤ **Travaux sur réseau France Télécom :**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux sur le réseau France Télécom, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :



- Prix de revient prévisionnel : 8 120 €
- Financements externes : 0 €
- Participation prévisionnelle : (*contribution aux investissements*) 0 €

Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : 7 792 €

Ces montants pourront être réajustés en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50%, puis solde)

4. COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

-  Illuminations
-  Conseil d'école : prévision 137 élèves pour l'année scolaire 2018/2019

L'ordre du jour épuisé, Nicole BERNARD clôt la séance du Conseil Municipal à 21h40